

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection
Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire



Secrétariat Régional CENTRE-EST
snpespjjcentreest@mailo.com



Déclaration liminaire CSA Régional Centre Est du 11/05/2023

le 11 mai 2023

« Dialogue social » : Toujours En mode 49.3 ?

Après l'étrange cérémonie du 8 mai, où les interdictions de manifester ont révélé la situation absurde d'un président de la République isolé et loin du quotidien de la population, le monde du travail et la jeunesse sont toujours vent-debout et opposés à sa réforme des retraites et à sa politique anti sociale.

Loin d'apaiser la situation sociale, le président et son gouvernement continuent les effets de diversion pour esquiver la mobilisation contre la reforme des retraites.

Pour le SNPES-PJJ/FSU et la FSU il est important de tout faire pour que la mobilisation du 6 juin soit la plus importante possible. Le 8 juin, l'Assemblée nationale votera un texte dont la finalité est d'abroger la loi sur les retraites. Gagner ensemble pour le retrait de la réforme est une condition nécessaire pour redonner confiance aux salarié.es et reprendre le chemin du progrès social pour toutes et tous.

Concernant l'objet de la convocation d'aujourd'hui, nous sommes confronté.es aux travaux pratiques de la mise en place du nouveau cadre réglementaire issu de la loi de transformation de la fonction publique.

Ce gouvernement honnit les corps intermédiaires et s'emploie depuis plusieurs années à réduire l'audience et la capacité d'action des organisations syndicales. Ainsi, dans le secteur privé, les CHSCT et les CE ont été fusionnés, réduisant le nombre de délégué.es et les éloignant des personnels.

À la PJJ, nous avons à mettre en application le même cadre. Cela interroge et inquiète, car en moins de vingt ans c'est la troisième réforme organisant le dialogue social qui se met en marche. Le SNPES-PJJ/FSU observe une constante dégradation de nos instances.

Par ailleurs, plusieurs interrogations demeurent concernant la question du dialogue social :

- *d'abord son sens et son contenu. Trop souvent nous faisons le constat que le dialogue social est purement formel n'apportant rien au quotidien des agents, sauf concernant la question des missions qui s'alourdissent.*
- *Ensuite la question des moyens mis à disposition pour les représentant.e.s des personnels. Trop souvent nous faisons le constat que la charge de travail induit pour les élu.e.s n'est pas prise en compte en termes de décharges de mesures et de temps.*
- *Notre inquiétude sur la réduction du nombre de représentant.es, devant assurer de plus en plus de missions avec de moins de moins de moyens (absence de médecins du travail, entraves aux droits, surcharge de situations...).*
- *Les dérives de notre institution qui ne prend pas la mesure dans ses instances de prévention des changements radicaux induits par le CJPM et ses conséquences sur la charge et le sens du travail des agents auprès des jeunes et de leurs familles.*
- *La perpétuelle « candeur » de notre administration à chacune de nos rencontres lorsque nous relatons les difficultés récurrentes des équipes avec leur direction. Les situations souffrantes ne passent pas nécessairement par vos procédures étriquées.*

Dans ce contexte, la mise en place de cette nouvelle instance, mêlant les fonctions du CHSCT et du CTIR, prend une réelle importance pour éprouver l'efficacité de celle-ci à résoudre, ou non.

Les situations de dysfonctionnements des services et les souffrances des collègues au travail seront-elles enfin reconnues ?